

■ ■ Rapport d'activité 2015



SOMMAIRE

p. 1	Édito
p. 2 à 5	Décisions prises
p. 6	Travaux sous maîtrise d'ouvrage SDES
p. 7	Travaux délégués aux communes
p. 8 et 9	Budget



Directeur de publication : Robert CLERC
Directeur de la rédaction : Luc FAIVRE

SDES :
Bâtiment 3D
81, rue de la Petite Eau
73290 LA-MOTTE-SERVOLEX

Téléphone : 04 79 26 42 10
Télécopie : 04 79 26 42 19
Courriel : sdes@sdes73.com

www.sdes73.com

ÉDITO du PRÉSIDENT



L'amorce d'une transition

Cette première année pleine de la nouvelle équipe élue (dont le bureau syndical renouvelé à près de 60%), est à marquer comme une année de transition... Le terme a été mis à la mode par l'adoption de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Par ses activités régaliennes ou celles en cours de développement, le SDES a anticipé de façon volontaire ou au fil de l'eau pour contribuer à cette transition, qu'elle soit énergétique ou plus générale. La demande de plus en plus prégnante de ses 271 communes

adhérentes l'oblige à développer des services opérationnels mutualisés. Le SDES peut ainsi répondre au mieux à ce souci d'intérêt général permanent des élus que nous sommes, au service de tous les usagers. En cette année 2015, cette transition s'est déclinée pour le SDES selon trois axes principaux :

- ▶ La création du groupement de commandes pour l'achat d'électricité des points de livraison supérieurs à 36 kVa, constitué de près de 180 membres et représentant 800 sites pour une consommation globale annuelle de 100 GWh ; cette mutualisation pilotée et coordonnée par le SDES permet de sécuriser juridiquement et optimiser économiquement les appels d'offres afférents à cette procédure, avec la possibilité laissée au choix de chaque membre d'acheter de l'électricité 100% renouvelable garantie d'origine.
- ▶ L'arrivée en fin d'année d'un nouveau directeur, *Luc Faivre*, qui a été choisi par le bureau syndical, notamment pour son expérience et la richesse de son parcours professionnel, ce qui devrait contribuer à la prise en compte de tous les aspects liés à cette transition, que ces aspects soient techniques - par exemple sur la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux et le secteur de l'éclairage public - ou juridiques et managériaux, appliqués en interne ou dans les relations avec les Maires des communes adhérentes et avec le concessionnaire.
- ▶ La décision prise en décembre (date butoir pour bénéficier d'une aide de l'ADEME à hauteur de 50 %) par le comité syndical, que le SDES soit le pilote et le référent technique d'un nouveau service à l'échelon départemental, celui du développement des bornes de recharge pour véhicules électriques. Au niveau du département, il s'agit du développement d'une cinquantaine de bornes publiques, en collaboration avec d'autres entités territoriales : communautés d'agglomération et de communes, parcs d'activités économiques, communes, ...

La mise en œuvre de ces nouvelles missions prouve, s'il en était besoin, l'utilité d'une structure opérationnelle comme le SDES à l'échelon départemental et je m'engage à ce que les services soient encore plus proches des communes et de leurs représentants élus et agents, afin d'écouter leurs préoccupations récurrentes ou nouvelles et d'y apporter les réponses les plus efficaces et ce, dans les meilleurs délais.

Le Président du SDES,
Robert CLERC

DÉCISIONS PRISES

COMITÉ SYNDICAL

Comité syndical du 10 février 2015

- Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour signer le compromis de vente de l'ancien siège social du SDES situé dans l'immeuble contigu au siège social actuel, pour un montant net de 258 000 €, conforme à l'estimation de France Domaine ;
- Approbation à l'unanimité de la vente d'un tènement de 11 m², 25 rue Jacotot, à AIX-LES-BAINS, ancien emplacement d'un poste HTA/BT devenu inutile au réseau de distribution publique d'électricité et aujourd'hui démoli ;
- Vote à l'unanimité d'une motion dans le cadre du débat actuel sur la réorganisation territoriale, contre le transfert aux départements de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) et ce, en phase avec les positions de l'AMF (Association des Maires de France) et de l'USéRAA (entente des neuf syndicats départementaux d'énergie de la région Rhône-Alpes) ;
- Vote à l'unanimité pour surseoir au transfert au bénéfice du SDES par les communes, de la compétence mentionnée à l'article L 2224-37 du CGCT concernant le développement de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques ;
- Vote à l'unanimité pour l'adhésion au groupement de commandes d'échelon départemental à constituer pour l'achat d'électricité, avec désignation du SDES comme coordonnateur.

Comité syndical du 16 juin 2015

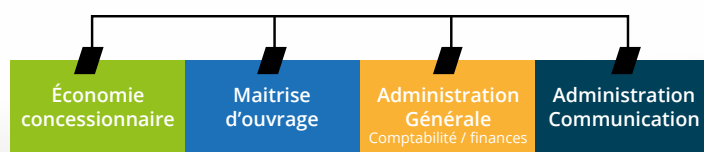
- Vote à l'unanimité d'un nouveau régime indemnitaire pour les agents concernés par les dernières évolutions législatives avec abrogation de toutes les délibérations antérieures sur ce point, et autorisation donnée au Président pour la mise en place des indemnités et primes individuelles spécifiques à chaque agent avec les taux associés ;
- Vote à l'unanimité de l'évolution de l'organigramme des services avec la constitution de quatre pôles (économie concessionnaire, maîtrise d'ouvrage, administration générale/comptabilité/finances et administration/communication) et pour la création d'un poste administratif de catégorie B pour la responsabilité du troisième pôle précité ;

- Vote à l'unanimité de l'adaptation du tableau des effectifs avec modification de la dénomination des postes dans le cadre d'emploi des ingénieurs en chef.

Comité syndical du 29 septembre 2015

- Acceptation à l'unanimité du principe de la mise en place de la commission consultative paritaire visée à l'article L 2224-37-1 du CGCT, constituée à parité de délégués du SDES en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE) et de délégués des EPCI à fiscalité propre situés sur le territoire de l'AODE, la Présidence en étant assurée par le Président de l'AODE ; les modalités de la constitution de cette commission et de son règlement intérieur seront présentées à un prochain comité syndical ;
- Approbation à l'unanimité de la signature d'une convention avec le Centre de gestion de la Savoie valant autorisation au Président de la signer, pour la mise à disposition ponctuelle d'un de ses agents, recruté comme responsable du pôle administration générale/comptabilité/finances par le SDES et ce, antérieurement au recrutement officiel dudit agent prévu le 1^{er} janvier 2016 ;
- Validation à l'unanimité de la rectification à apporter à la délibération du 16 juin 2015 concernant le régime indemnitaire des agents, comme suite à la mention d'une date erronée concernant une délibération antérieure ;
- Vote à l'unanimité pour la mise en place du Document Unique lié à la prévention des risques professionnels des agents avec la mise en place d'un plan d'actions.

Nouvel organigramme des services du SDES 4 Pôles d'activité



Réunion de l'USéRAA au SDES



Comité syndical du 8 décembre 2015

- Tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2016 ;
- Vote à l'unanimité pour que le SDES soit le coordonnateur administratif du dossier constitué avec cinq autres entités territoriales (*communauté d'agglomération de Chambéry, communautés de communes Cœur des Bauges et Cœur de Savoie, syndicats mixtes ALPESPACE et SYPARTECH*) pour l'installation de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques, ainsi que le mandataire pour le compte de dix communes, dans le cadre du dossier de demande de subvention à déposer en urgence à l'ADEME.



IRVE 73 : le projet d'infrastructures de recharge des VE en Savoie

Le SDES a décidé de monter dans le train du développement de l'électromobilité au niveau national ! Il en sera même le pilote - notamment technique - pour un projet départemental entraînant la constitution d'un groupement de commandes constitué avec cinq autres entités territoriales.

Le SDES représente pour sa part, dix communes dont Albertville, Chambéry et une majorité de villes en périphérie de la seconde. L'objectif est de créer des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides, dans le cadre du projet dénommé "IRVE 73". L'Etat a annoncé l'attribution d'une participation de 264 000 €, soit une somme de l'ordre de 50 % du coût unitaire HT de fourniture, pose et raccordement pour 44 bornes de recharge, dont 17 bornes pour les communes représentées par le SDES.

Le comité syndical valide les dispositions proposées et désigne Robert Clerc et Michel Dyen, pour participer à la CAO du groupement de commandes à constituer pour la réalisation de ce projet, dont Chambéry Métropole est le coordonnateur.

DÉCISIONS PRISES AU FIL DE L'EAU PAR LE COMITÉ SYNDICAL

Vote à l'unanimité le 10 février 2015 du budget primitif 2015 et de l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2014, ainsi que le 16 juin 2015 du compte de gestion 2014, du compte administratif 2014, de l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2014, ainsi qu'en cours d'exercice des décisions modificatives n°1, 2, 3 et 4.

BUREAU SYNDICAL

Bureau syndical du 10 février 2015

- Affectation à l'unanimité d'un budget de 35 000 € pour participer financièrement à hauteur de 60% du montant HT à la réalisation de fresques sur les postes de distribution publique d'électricité au titre de 2015, tout en rappelant que l'entretien du génie civil desdits postes incombe au concessionnaire ERDF et en autorisant le Président à signer les conventions afférentes ;
- Affectation à l'unanimité d'un budget de 240 000 € pour le remboursement de 10% de la redevance R2 aux seules communes y ayant contribué, avec un seuil minimum de remboursement de 80 € pour les communes bénéficiaires ;
- Validation à l'unanimité de la convention du groupement de commandes constitué pour l'achat mutualisé d'électricité avec le SDES comme coordonnateur, ainsi que de la délibération type d'adhésion au groupement.



Du fait de l'obligation pour les collectivités de mettre en concurrence la fourniture d'électricité pour les points de livraison d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVa au 1^{er} janvier 2016, le SDES s'est positionné dès début 2015 en faveur de la constitution d'un groupement de commandes à l'échelon départemental. Cette démarche a été ratifiée à l'unanimité des membres de son comité syndical, en proposant que le SDES en soit le coordonnateur.

Un appel à "manifestation d'intérêt" a été lancé ensuite auprès des multiples entités publiques potentiellement concernées. Il a abouti à un groupement de 157 membres pour près de 660 points de livraison, représentant une consommation globale annuelle de l'ordre de 93 GWh.

Ces collectivités sont les communes, les intercommunalités, les services de l'Etat, la Région, le Département, les établissements sociaux, les bailleurs sociaux, ... Le SDES a mis en place l'outil juridique (accord-cadre et marchés subséquents) permettant cet achat mutualisé d'électricité à partir du 1^{er} janvier 2016 via deux marchés de fourniture et services attribués à Edf et à ENALP.

- Quatre délibérations prises à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées page 5, à savoir l'inscription des trois premiers dossiers au programme provisoire de travaux 2015 sous maîtrise d'ouvrage du SDES, ainsi que l'enregistrement des premières opérations de 2015, en vue de la participation financière du SDES pour les travaux réalisés par les communes.

Bureau syndical du 28 avril 2015

- Validation à l'unanimité du bilan annuel 2014 de formation des agents (56 jours pour 6 agents), soit une moyenne de l'ordre de 10 jours et d'un coût global de 1 300 € par agent, ainsi que du plan de formation 2015 et du programme de participation des agents à des réunions nationales, interrégionales et régionales ;
- Approbation à l'unanimité de la convention tripartite SDES / ERDF / ORANGE, pour la mise à disposition de ce dernier en tant que de besoin, des équipements du réseau de distribution publique d'électricité pour le développement du réseau THD dans les zones AMI (Chambéry, Aix-les-Bains et Albertville) attribuées pour ce faire à cet opérateur de télécommunication ; approbation à l'unanimité également sur le fait que cette convention soit mise en place sur les autres secteurs du département avec les autres opérateurs ; autorisation également donnée au Président pour les signer ;
- Deux délibérations prises à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées page 5, à savoir l'attribution de deux marchés de travaux.

Bureau syndical du 16 juin 2015

- Validation à l'unanimité du principe de la participation du SDES aux actions des territoires TEPOS constitués ou en cours de développement par voie de conventions, les territoires TEPOS étant issus de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et soutenus par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME ; demande également à l'unanimité d'une convention plus détaillée pour le projet en cours élaboré avec les deux communautés d'agglomération d'Annecy et de Chambéry, le SYANE (équivalent du SDES en Haute-Savoie) et le PNR des Bauges, tout en autorisant le Président à négocier les conventions afférentes sur les territoires concernés ;
- Refus à l'unanimité d'indemniser les candidats malheureux des frais engagés par leurs soins dans le cadre de la procédure en cours pour le recrutement d'un directeur des services ;
- Une délibération prise à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées page 5, à savoir l'enregistrement de nouvelles opérations au titre de 2015 en vue de la participation financière du SDES pour les travaux réalisés par les communes.

Bureau syndical du 21 juillet 2015

- Une délibération prise à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées page 5 et concernant l'attribution d'un marché de travaux.



Bureau syndical du 8 septembre 2015

- Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour signer un premier accord-cadre sur la fourniture d'électricité avec les sociétés retenues par la commission d'appel d'offres de ce jour, à savoir Edf, ENALP, GEG SE et GDF SUEZ pour le lot A (610 points de livraison gérés par ERDF pour une consommation annuelle estimée de 86 GWh/an) et ENALP et GEG SE pour le lot B (49 points de livraison gérés par une Entreprise Locale de Distribution (ELD) pour une consommation annuelle estimée de 7 GWh/an) ;
- Validation à l'unanimité du lancement d'une consultation pour passer un second accord-cadre en cours sur la fourniture d'électricité, pour les collectivités retardataires n'ayant pas été suffisamment réactives avant le lancement du premier accord-cadre ;
- Validation à l'unanimité pour le versement d'une allocation aux agents titulaires ou non et stagiaires, parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans dans les conditions statutaires en vigueur ;
- Une délibération prise à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées page 5 et concernant l'attribution d'un marché de travaux.



Bureau syndical du 29 septembre 2015

- Validation à l'unanimité de l'avenant n°1 à la convention d'octobre 2014 constituant un groupement de commandes au niveau de l'USéRAA avec comme coordonnateur le SEDI 38, pour le contrôle annuel des concessions d'électricité, de gaz et de réseaux de chaleur et concernant notamment et spécifiquement pour le SDES le contrôle des raccordements, les travaux sous tension, les conditions financières en fin de concession et les tarifs sociaux de l'électricité ;
- Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour signer les premiers marchés subséquents du 1^{er} accord-cadre sur la fourniture d'électricité avec les sociétés retenues par la commission d'appel d'offres de ce jour, à savoir EDF pour le lot A (points de livraison gérés par ERDF) et ENALP pour le lot B (points de livraison gérés par une Entreprise Locale de Distribution - ELD) ;
- Deux délibérations prises à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées page 5, à savoir l'inscription d'un nouveau dossier au programme provisoire de travaux 2015 sous maîtrise d'ouvrage du SDES, ainsi que l'enregistrement de nouvelles opérations au titre de 2015 en vue de la participation financière du SDES pour les travaux réalisés par les communes.



Bureau syndical du 8 décembre 2015

• Validation à l'unanimité de l'augmentation de la participation financière du SDES pour les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité réalisés par le SDES ou ses communes adhérentes de 60 à 70 % sur le montant HT, pour les dossiers enregistrés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.

Soucieux de contribuer à l'activité économique sur son territoire d'intervention, le SDES a décidé d'augmenter sa participation financière pour l'enfouissement du réseau HTA et BT de distribution publique d'électricité. Que les travaux soient réalisés par le SDES ou par ses communes adhérentes, la participation va passer de 60 à 70 % sur le montant HT des prestations et travaux afférents, pour les dossiers enregistrés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.

L'enfouissement de ce réseau, qui contribue par ailleurs durablement à sa sécurisation et à son renforcement, est réalisé avec celui de l'éclairage public et des réseaux de télécommunication, l'ensemble étant couramment nommé les réseaux secs. De plus, cet enfouissement est souvent effectué simultanément avec la réfection et/ou l'extension des réseaux humides (eau potable, assainissement, eaux pluviales) voire associé à une requalification des voiries concernées.

• Validation à l'unanimité des modalités de remboursement des frais de déplacement, restauration et hébergement pour les élus et les agents du SDES, suivant les conditions réglementaires en vigueur ;

• Autorisation donnée à l'unanimité au Président pour signer le second accord-cadre sur la fourniture d'électricité après l'extension à 181 membres du groupement de commandes existant par l'ajout de 24 nouveaux membres, avec les sociétés retenues par la commission d'appel d'offres de ce jour, à savoir Edf, ENALP, ENGIE et SOWATT, soit pour 45 points de livraison gérés par ERDF ou une Entreprise Locale de Distribution (ELD) avec une consommation annuelle estimée de 6 GWh/an ;

• Cinq délibérations prises à l'unanimité concernant les décisions prises au fil de l'eau récapitulées ci-après, à savoir l'inscription de quatre nouveaux dossiers au programme désormais définitif de travaux 2015 sous maîtrise d'ouvrage du SDES, ainsi que l'enregistrement des dernières opérations au titre de 2015 en vue de la participation financière du SDES pour les travaux réalisés par les communes.

DÉCISIONS PRISES AU FIL DE L'EAU PAR LE BUREAU SYNDICAL

Validation à l'unanimité du programme de travaux 2015 sous maîtrise d'ouvrage du SDES (8 opérations pour 7 communes) pour une participation globale du SDES de 660 393 € :

FRANCIN, secteur Charrière et Duret, SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE, secteur Corbière, GRESY-SUR-AIX, chemin du Crêt, SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP, secteur Epalud, DOUCY-EN-BAUGES, secteur le Cul du Bois et secteur Doucy Dessous, MARCIEUX, secteur Mairie et Eglise, SAINT-BERON, secteur Chef-lieu et Gare. (tableau détaillé pages suivantes).

Attribution de marchés de travaux constitués en 2 lots (génie civil et câblage) pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage du SDES des programmes de travaux 2014 et 2015 :

FEISSONS-SUR-ISERE, secteur Rivet, SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE, secteur Messalières, SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE, secteur Corbière, FRANCIN, secteur Charrière et Duret. (tableau détaillé pages suivantes).

Validation à l'unanimité de la participation financière du SDES pour le programme des travaux réalisés par les communes, à savoir :

• le financement de 39 dossiers à hauteur de 60% du montant HT des travaux d'enfouissement du réseau DP⁽¹⁾ pour une participation financière globale annuelle du SDES de 1.126.045,92 € (catégories AS) ;

• le financement de 5 dossiers à hauteur de 60% de leur montant HT, concernant la réalisation de fresques sur les postes de distribution publique d'électricité (catégories P15) pour une participation financière globale annuelle du SDES de 8.753,10 € ;

• l'annulation du financement de 13 dossiers (catégories X15 et X15S) ;

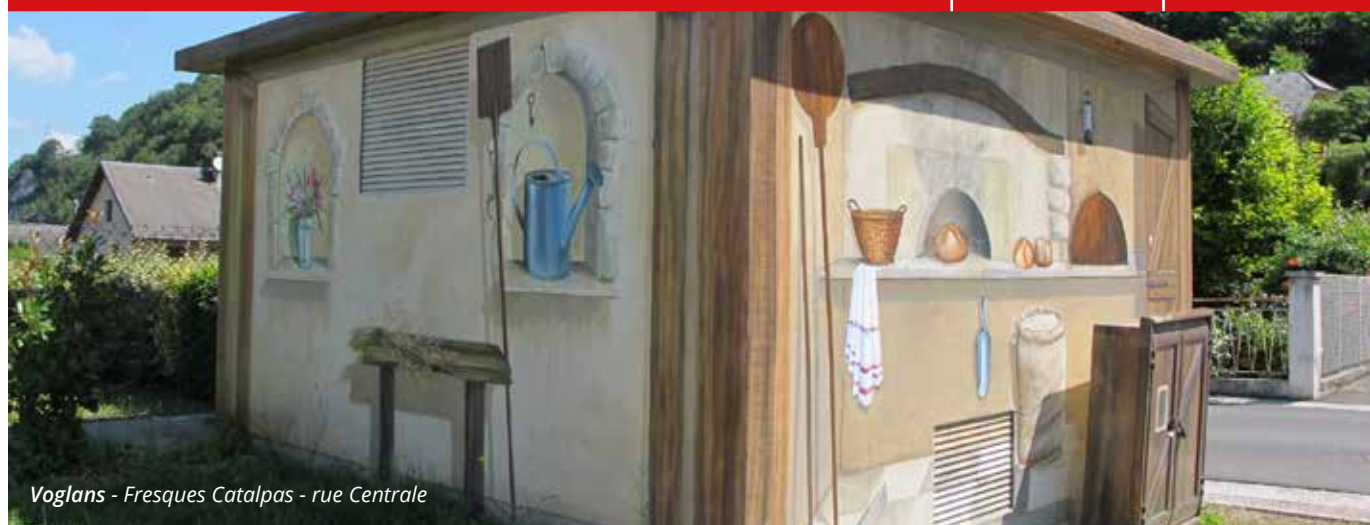
• l'enregistrement de 44 dossiers pour un financement potentiel du SDES à hauteur de 60% sous réserve du vote du budget afférent par le comité syndical du SDES (catégories DEROG et C15), correspondant à une participation financière globale potentielle du SDES avec les réserves ci-dessus de 1.480.612,05 €.

⁽¹⁾ Réseau de distribution publique d'électricité.

TRAVAUX SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE SDES

FRESQUES

	Secteur	Total estimation HT	Participation SDES
AIX-LES-BAINS	Fresque 2 faces sur poste Place de Lafin	3 000,00 €	1 800,00 €
JACOB-BELLECOMBETTE	Fresque sur poste ZAC des Châtaigneraies	5 100,00 €	3 060,00 €
SAINT-ALBAN-LEYSSE	Fresque sur poste Route de Chesse	3 546,00 €	2 127,60 €
SAINT-BERON	Fresque sur poste du Chef-Lieu, route du Stade	1 942,50 €	1 165,50 €
SAINT-GENIX-SUR-GUIERS	Fresque sur poste rue de la Glière	1 000,00 €	600,00 €
		14 588,50 €	8 753,10 €



Voglans - Fresques Catalpas - rue Centrale

TRAVAUX DU SDES - PROGRAMME 2015

COMMUNE	Secteur des travaux	Coûts liés à l'opération					Financement		
		Montant TTC			Montant TTC TOTAL	Frais de MOA Nets	TOTAL	COMMUNE	SDES
		RÉSEAU DP (1)	ECLAIRAGE PUBLIC	TELECOMS					
FRANCIN	Charrière - Les Duret BT	187 372	49 823	128 183	365 378	9 134	374 512	249 598	124 914
SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE	La Corbière - HTA BT	166 670	44 231	47 483	258 384	6 460	264 844	153 730	111 114
GRESY-SUR-AIX	Chemin du Crêt	120 000			120 000		120 000	60 000	60 000
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	Epalud BT	113 758	45 640	97 008	256 406	7 692	264 098	188 259	75 839
DOUCY-EN-BAUGES	Doucy-Dessous	168 067	38 682	95 917	302 666	7 566	310 232	198 187	112 045
DOUCY-EN-BAUGES	Le Cul-du-Bois	152 088	40 847	94 542	287 477	7 187	294 664	193 272	101 392
MARCIEUX	Mairie et Eglise	55 356	-	13 988	69 344	2 080	71 425	34 521	36 904
SAINT-BERON	Avenue Gare	57 277	25 632	17 677	100 586	3 018	103 604	65 419	38 185
TOTAL							1.803.379 €		660.393 €

(1) RESEAU DP : Réseau de distribution publique d'électricité

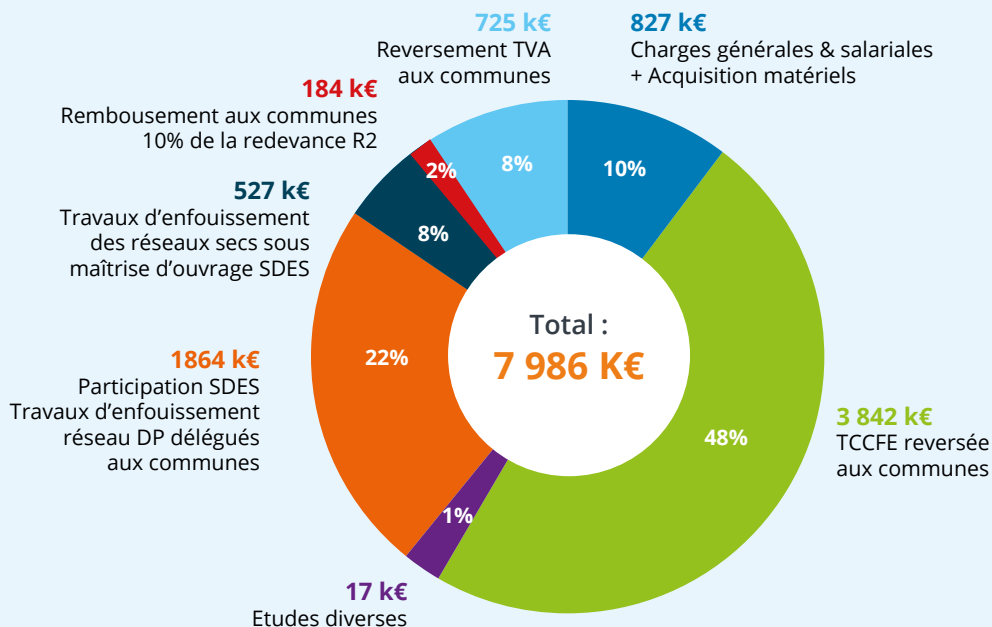
TRAVAUX DÉLÉGUÉS AUX COMMUNES

	Secteur	Total estimation HT	Participation SDES
AIGUEBLANCHE	Village de Navette, HTA, tranche 1	100 000,00 €	60 000,00 €
AIME-LA-PLAGNE	Granier - La Thuile, tranche 3, secteurs 1 et 5	87 245,00 €	52 347,00 €
AIX-LES-BAINS	Av du Grand Port - Section Herriot Garibaldi, tranche ferme	39 974,90 €	23 984,94 €
AIX-LES-BAINS	Av du Grand Port, Carrefour Garibaldi, tranche conditionnelle 1	24 414,83 €	14 648,90 €
AIX-LES-BAINS	Rue Vaugelas, Rue des Fontaines	25 052,28 €	15 031,37 €
BELLECOMBE-EN-BAUGES	Chemin Charniaz, carrefour RD 912, Aire d'accueil	38 742,50 €	23 245,50 €
BELLEVILLE	Saint-Martin - Hameau Les Frênes, BT, tranche 3	95 152,53 €	57 091,52 €
BRISON-ST-INNOCENT	Chemin de la grotte aux Fées	16 781,00 €	10 068,60 €
CHIGNIN	Verdun, Villard, Route de Montagny	25 505,45 €	15 303,27 €
CRUET	Lieu-dit La Baraterie, tranche n°2 bis	34 139,98 €	20 483,99 €
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Route des Terrailleurs, chemin des Chênes	39 445,28 €	23 667,17 €
ENTRELACS	Albens - Rue de la Chambotte	46 895,64 €	28 137,38 €
ENTRELACS	Albens - Rue de Savoie	29 801,58 €	17 880,95 €
EPIERRE	Entrée Nord, rue de l'Andraye, tranche 1	75 000,00 €	45 000,00 €
HAUTEVILLE	Villard Lamard, tranche 2	51 966,50 €	31 179,90 €
HAUTEVILLE	Villard Lamard, tranche 3	48 449,00 €	29 069,40 €
LOISIEUX	Hameau de Bressieux	87 682,25 €	52 609,35 €
LUCEY	Chef-Lieu, Rue des Vieilles Forges, BT, tranche ferme	34 030,83 €	20 418,50 €
LES MARCHES	Chemin de Blardet, tranche 1	75 609,50 €	45 365,70 €
LES MARCHES	Chemin de Blardet, tranche 2	72 039,75 €	43 223,85 €
MEYRIEUX-TROUET	Meythenod	70 947,91 €	42 568,75 €
MONTAGNOLE	Chef-Lieu, tranche 2, RD6, PSSA 250 kVA	100 000,00 €	60 000,00 €
MONTAGNOLE	Le Petit Pays, HTA + BT + poste PSSB 160 kVA	88 204,50 €	52 922,70 €
LA MOTTE SERVOLEX	Chemin du Noiray Dessous, BT	73 240,26 €	43 944,16 €
MOUTIERS	Rue Ste Marie, Place de l'ancienne Mairie	10 304,70 €	6 182,82 €
NOVALAISE	Secteur Albens (renforcement)	19 750,15 €	11 850,09 €
LA PLAGNE	La côte d'Aime - Hameau La Petite Bergerie	54 390,00 €	32 634,00 €
LA PLAGNE	La côte d'Aime - Chemin du Poyet	22 114,40 €	13 268,64 €
ROTHERENS	Route des Prés Communaux "de Veau"	31 082,00 €	18 649,20 €
ST-ALBAN-LEYSSE	Route de Vérel, secteur La Clusaz	52 916,00 €	31 749,60 €
SAINTE-REINE	Chemin rural d'Epernay	28 054,00 €	16 832,40 €
ST-JEAN-D'ARVES	Les Sallanches, Le Clos, Mollard	91 360,38 €	54 816,23 €
ST-JEAN-D'ARVES	La Villette	54 757,50 €	32 854,50 €
ST-MARCEL	Les Nantieux à Pomblière	26 709,00 €	16 025,40 €
ST-NICOLAS-LA-CHAPELLE	Le Marteray, génie civil	12 567,50 €	7 540,50 €
UGINE	Les Montagnettes, Quartier Amont (OPH)	17 855,00 €	10 713,00 €
UGINE	Le Mollard	49 782,50 €	29 869,50 €
VOGLANS	Chemin de la Combe, tranche conditionnelle 2	24 778,56 €	14 867,14 €
		1.876.743,16 €	1.126.045,92 €

BUDGET

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU BUDGET EXÉCUTÉ 2015

DÉPENSES



FLASH BUDGET

Les tableaux budgétaires joints correspondent au budget exécuté, les chiffres afférents étant extraits du compte administratif 2015. De plus, les principales ressources financières du SDES sont des recettes issues des redevances du contrat de concession et sont intégrées au budget de fonctionnement.

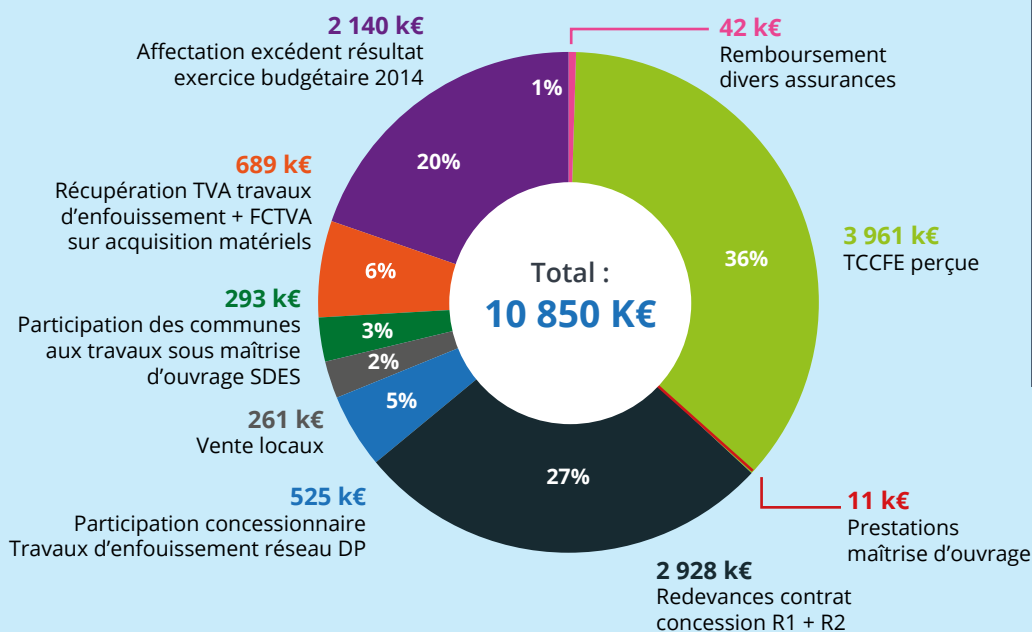
Aussi, autant les recettes et charges de fonctionnement sont celles réellement dépensées dans l'année, autant les charges d'investissement correspondent à des dépenses associées aux programmes de travaux qui se réalisent sur plusieurs exercices budgétaires.

En conséquence, le différentiel constaté globalement entre les recettes et les dépenses ne correspond pas à un quelconque bénéfice fait par le SDES, le budget étant voté à l'équilibre.

Ce différentiel est justifié par une durée de quatre à cinq ans en moyenne, entre la décision de faire et le solde comptable d'une opération d'enfouissement de réseaux et ce, pour des raisons diverses. Aussi, à partir du second semestre 2016, le SDES va accélérer la réalisation des prestations et travaux, en se dotant des outils juridiques et opérationnels adéquats et en exerçant, en propre désormais, la maîtrise d'ouvrage associée de tous les travaux de ce type.

Cette évolution concerne la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement de réseaux. Elle vise le double objectif de réduire la durée des opérations et donc, le différentiel actuel constaté en termes budgétaires.

RECETTES



BUDGET 2015 EXÉCUTÉ

(Opérations réelles)

DÉPENSES

Références budgétaires			Libellé	Montant en K€
Section	Chapitre	Compte		
F	11	Divers 60 à 63 inclus	Charges générales	255
F	12	Divers 62 à 65 inclus	Charges salariales (9 agents)	498
F	65	653	Indemnités des élus	43
F	14		TCCFE reversée aux communes (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité)	3 842
F	65	6573	Remboursement aux communes 10% redevance R2	184
I	21	21	Acquisition matériels divers : informatique, mobilier, véhicules, ...	31
I	20		Etudes diverses	17
I	204	204 et 238	Participation SDES aux travaux d'enfouissement du réseau DP délégués aux communes	1 864
I	23 et 458	2 315 et 4 581	Maîtrise d'oeuvre et travaux d'enfouissement des réseaux secs sous maîtrise d'ouvrage SDES	527
I	16		Reversement TVA sur travaux réseau DP aux communes	725

Total dépenses : **7 986 K€**
(soit 7.986.000 €)

RECETTES

F	13		Remboursement divers assurances	42
F	73		TCCFE perçue (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité)	3 961
F	74		Prestations maîtrise d'ouvrage	11
F	75		Redevance contrat concession R1	639
			Redevance contrat concession R2	2 289
			Participation du concessionnaire à enfouissement réseau DP	525
F	204		Vente locaux ancien siège social	261
I	13 et 458	13 241 et 4 582	Participation des communes aux travaux d'enfouissement des réseaux sous maîtrise d'ouvrage SDES	293
I	27		Récupération TVA travaux enfouissement réseau DP auprès du concessionnaire	645
I	10		Récupération FCTVA sur acquisition matériels divers	44
I	1 068		Affectation excédent résultat exercice budgétaire 2014	2 140

Total recettes : **10 850 K€**
(soit 10.850.000 €)





Bâtiment 3D

81, rue de la Petite Eau
73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Téléphone : 04 79 26 42 10 - Télécopie : 04 79 26 42 19
Courriel : sdes@sdes73.com

www.sdes73.com